



communauté  
de communes

## DECISION DU PRESIDENT N : 2024-007

**Objet :** DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LES ETUDES CONCEPTION REALISATION POUR DES TRAVAUX DE VRD ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE MAM A CHAMANT (60)

**NOUS**, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par ses articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 ;

**Vu** les articles R2185-1 et R2185-2 du Décret 2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

**Vu** le recours à un opérateur déterminé du 3 janvier 2024 ;

**Vu** la candidature et l'offre reçue à la date du 25 / 01 /2024;

**Considérant** le redimensionnement du besoin ;

### LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR DECIDE

- ARTICLE 1** la consultation portant sur la "Mission de Maîtrise d'Œuvre dans le cadre des travaux de VRD et aménagements paysagers relatifs à la construction d'une MAM à CHAMANT (60)" est déclarée sans suite aux motifs susvisés.
- ARTICLE 2** le candidat ayant remis une offre sera informé de cette décision
- ARTICLE 3** une consultation portant sur un projet similaire sera mise en place ultérieurement.



communauté  
de communes

**ARTICLE 4** la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir conformément à l'article R421.1 du Code de Justice Administrative, jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

**ARTICLE 5** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, mise en ligne sur le site internet et dont ampliation sera transmise à :

- Madame le sous-préfet de l'arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise),
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Fait à Senlis, le 5 mars 2024



Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 22 MAR. 2024

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 22 MAR. 2024